

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Juriste international et européen

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, villes et territoires

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Juriste international et européen* de l'Université François-Rabelais de Tours, dispensé par l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit Economie Sciences Sociales est essentiellement à vocation professionnelle. Il forme des étudiants spécialisés en droit international des affaires, en droit européen ou/et juristes polyglottes.

En première année de master (M1), il existe trois parcours (*Droit des affaires internationales*, *Juriste européen* et *Juriste linguiste*, devenu en 2014 *Droit-langues* (DL)) logiquement prolongés par deux spécialités de deuxième année (M2) correspondant aux deux premiers parcours : *Droit des affaires internationales* (DAI), *Juriste européen* (JE) qui propose également un parcours recherche. Le M1 *Juriste linguiste*, devenu *Droit-langues*, quant à lui, a vocation à préparer des étudiants à la spécialité de M2 cohabilitée avec l'Université de Poitiers depuis 2000. Cette dernière présente le dossier HCERES pour cette seule spécialité et assure la formation par convention signée entre les deux universités ; elle n'est donc pas évaluée dans ce rapport (seul le parcours de M1 correspondant intitulé désormais *Droit et langues* fait l'objet du présent rapport).

Le master est dispensé en formation initiale classique et est également ouvert à la formation continue.

Analyse

Objectifs

Comme l'indique la dénomination de la mention, le master *Juriste international et européen* vise à délivrer aux étudiants une formation en droit international et de l'Union européenne qui se veut pluridisciplinaire (droit privé, droit public et langues) et essentiellement professionnalisante. Ce master résulte de la réunion de trois formations préexistantes dans les spécialités de *Droit des affaires internationales*, *Juriste européen* et *Juriste linguiste*, ce qui explique, sans que cette réunion ne soit totalement artificielle, la très forte identité conservée par chacune des spécialités de M2, l'une d'elle étant cohabilitée avec l'Université de Poitiers où elle est évaluée.

La finalité essentiellement professionnelle du master renforce sa cohérence générale même si la spécialité *Juriste européen* de M2 propose désormais un parcours recherche, suite au constat de la faiblesse de la recherche doctorale dans ce secteur à Tours.

Quoiqu'il en soit, chaque spécialité de la formation vise des domaines professionnels internationaux bien précis mais suffisamment larges pour susciter l'intérêt des étudiants. De façon générale, l'organisation du master permet de bien répondre à ses objectifs.

Organisation

La mention *Juriste international et européen* est composée de trois spécialités de M2 : *Droit des affaires internationales* (DAI), *Juriste européen* (JE) et *Juriste linguiste* (JL). L'organisation du master témoigne de son caractère resté en partie composite du fait de la réunion de DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) préexistants. En effet, chaque spécialité s'articule en un M1 et un M2 qui en constitue le prolongement direct. Toutefois, le M1 *Juriste linguiste*, devenu *Droit-langues* a pour vocation de préparer au M2 *Juriste linguiste* dispensée à Poitiers. A ce sujet, soulignons que ce parcours a changé d'intitulé car il constitue le prolongement de la licence *Droit-langues*. Il débouche ensuite sur le M2 poitevin *Juriste linguiste* ; mais de nombreux étudiants poursuivent dans le M2 *Juriste européen* de Tours (seuls trois à cinq étudiants par an poursuivent leurs études dans le master de Poitiers). Le dossier n'est du reste pas très clair puisque depuis 2014, selon le porteur, le parcours *Droit-langues* « est envisagée comme un parcours du master droit européen ». Le porteur précise d'ailleurs que l'équipe travaille pour repenser le parcours *Droit-langues*. En effet, la spécialité, en M2 à Poitiers a un intitulé - *Juriste linguiste*-, restreint au regard du champ des compétences des étudiants de la filière *Droit-langues*. Comme piste, il est notamment envisagé de poursuivre la spécificité de cette formation tourangelles en ouvrant un parcours de M2, positionné sur le droit comparé des droits des pays membres de l'Union européenne. On ne peut qu'encourager cette évolution, d'autant que peu d'étudiants du M1 intègrent le M2 poitevin.

La spécialité JE a un seul parcours en M1 puis deux parcours en M2, l'un professionnel, l'autre recherche. La spécialité DAI est conçue de façon tubulaire, mais les étudiants de toutes les mentions de M1 peuvent postuler dans chacune des spécialités de la mention.

Si la pluridisciplinarité est au cœur de la spécialité DL avec, comme son nom l'indique, l'apprentissage des langues et du droit, les deux autres spécialités sont exclusivement juridiques, l'une étant tournée exclusivement vers le droit privé (DAI), et l'autre étant orientée à la fois en droit privé et en droit public (JE).

Toutefois, il faut souligner un important effort de mutualisation de cours en M1 (221 heures) mais, logiquement, pas en M2. La mutualisation en M1 concerne les trois spécialités pour les matières de droit européen de la concurrence, de droit international privé, des langues et de lecture et interprétation des textes juridiques. Cette mutualisation est plus poussée entre les M1 JE et DL avec le contentieux du droit de l'Union européenne, le droit international économique, les techniques juridiques, les traductions vers le français, et la terminologie juridique comparée. Les enseignements du M1 qui ne sont pas mutualisés et les interventions des professionnels sont notamment destinés à mettre l'accent sur les spécificités de chaque spécialité.

Il faut néanmoins remarquer une assez forte disparité quant à l'importance de chaque spécialité de M2. Alors que la spécialité *Droit des affaires internationales* comporte 640 heures d'enseignement en M1 (dont 204 heures de travaux dirigés) puis 363 en M2, celle de *Juriste européen* ne comprend que 460 heures en M1 (dont 114 heures de travaux dirigés) et 380 en M2. Cette disparité n'est pas expliquée.

Le parcours *Droit-langues* se démarque quant à lui car le second semestre doit s'effectuer à l'étranger dans une université partenaire ou est valorisé par un stage long ; le volume horaire global est donc limité à un semestre pour 247 heures dont 60 heures de travaux dirigés.

Chaque M1 est constitué, au premier semestre, de trois UE (unité d'enseignement) correspondant à des matières juridiques, et une quatrième UE pour les enseignements juridiques en langue étrangère. Ce schéma se retrouve au second semestre pour la spécialité DAI : trois UE juridiques, et une de langues étrangères. Il diffère un peu pour la spécialité JE avec deux UE seulement : l'une relative au droit de l'Union européenne et une autre regroupant les enseignements de langue étrangère. Il aurait été utile d'avoir le contenu des matières des UE pour une analyse plus fine de l'offre de formation.

En M2, on retrouve une organisation similaire : une UE regroupant « Les fondamentaux de l'Union européenne » pour la spécialité JE, et « Les fondamentaux du droit des affaires internationales » pour la spécialité DAI. D'autres regroupent des enseignements juridiques spécialisés, et une UE est relative aux langues étrangères. Il aurait à aussi été utile d'avoir le contenu des matières formant les différentes UE. Chaque M2 comprend des unités d'enseignement très spécialisées, cohérentes avec l'intitulé de leur spécialité de mention et notamment une grande importance des langues et la présence d'enseignements pratiques qu'on ne retrouve pas partout ailleurs dans les formations équivalentes : des stages certes mais surtout une « clinique juridique » en spécialité JE et « jeu d'entreprises » en spécialité DAI. Cela contribue à donner une originalité importante à cette mention.

Au dernier semestre, une UE est relative au stage, mais ce dernier est remplacé par un mémoire dans le parcours recherche de *Juriste européen*.

Positionnement dans l'environnement

La mention JIE fait partie du Domaine Droit, Economie, Gestion. Cette mention est bien positionnée à l'intérieur de son environnement universitaire.

En premier lieu, elle trouve clairement sa place au sein de l'Université François-Rabelais de Tours puisqu'elle offre un cursus en droit international venant compléter les autres mentions de droit interne. Elle offre aussi un prolongement à la licence *Droit-langues*, issue de la collaboration entre les UFR de droit et de langues. Cette collaboration, depuis le contrat d'établissement 2012, permet en effet de délivrer deux diplômes : une licence *Droit*, parcours *Droit-langues*, et une licence *Langues*, parcours *Droit-langues*. Le premier de ces diplômes permet aux étudiants une poursuite d'études,

notamment dans les différents M1 de droit existants en France et plus particulièrement à Tours dont le M1 JIE pour l'ensemble des spécialités de cette mention. Les étudiants juristes peuvent aussi choisir au sein de la Faculté de droit économie et sciences sociales la mention *Juriste d'entreprise* (deux spécialités) ou la mention *Droit privé/droit public* (quatre spécialités).

En deuxième lieu, la mention JIE est unique dans la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements). Dans la région Grand Ouest, seule l'Université de Nantes propose un master de droit européen, mais il est différent de celui organisé à Tours. Cette mention répond à des besoins croissants des organismes et entreprises du fait de l'élargissement de l'Union européenne et de la multiplication des échanges internationaux dans le cadre de la mondialisation.

En troisième lieu, la question du positionnement de la formation dans son environnement national n'est pas abordée. Sachant que le Val de Loire connaît, comme l'ensemble des universités de la moitié Nord de la France, une forte pression des universités parisiennes, la question se pose sans doute en pratique. La présentation fait d'ailleurs état d'une « évaporation des étudiants entre la licence et le M1 (phénomène général à l'université François Rabelais) ». Peut-être est-ce une clef d'explication. Cependant, malgré cette concurrence, la stabilité des effectifs et les débouchés professionnels justifient pleinement l'existence de cette formation spécialisée de qualité. Elle vient donc parfaitement compléter l'offre de formation dans ces spécialités au niveau régional comme national.

En dernier lieu, il n'est pas fait état sur ce sujet de l'insertion de la mention dans son environnement professionnel ; cependant, les commentaires relatifs à la professionnalisation valorisent les relations « privilégiées » existant avec entreprises, cabinets d'avocats et institutions européennes. On peut regretter que l'item professionnalisation ne soit pas plus développé.

Equipe pédagogique

L'autoévaluation du master est incomplète sur ce point. La question de la composition de l'équipe n'est pas analysée autrement que par les remarques générales en « points forts » et « points à améliorer » à la fin de cet item alors qu'une présentation d'ensemble apparaît à propos des objectifs scientifiques de la formation.

D'après la présentation d'ensemble, les enseignements de ce master sont assurés par une équipe très diversifiée : enseignants-chercheurs français et étrangers, professionnels nombreux (juristes de grandes entreprises, fonctionnaires européens variés). Le tableau de l'équipe pédagogique permet d'apprécier cette diversité et la grande présence d'enseignement des langues : les enseignants-chercheurs assurent 724 heures, les professionnels 568 heures (dont 183 heures assurées par des professionnels professeurs associés : PAST) et les enseignants de langues, 412 heures. Les tableaux ne faisant pas état d'enseignants-chercheurs étrangers en poste dans leurs établissements, il doit s'agir d'interventions ponctuelles sous forme de conférences complémentaires. De cette répartition des heures, en observant que les tableaux de l'équipe pédagogique et des unités d'enseignement ne coïncident pas exactement, il semblerait que les professionnels soient particulièrement présents en M2 mais une présentation plus précise serait nécessaire pour savoir si l'équipe reste équilibrée dans les différentes spécialités de M2. Cela correspond bien à la vocation professionnalisante des spécialités de M2 mais pourrait poser un problème au regard de développement de la dimension recherche en M2 *Juriste européen*. L'autoévaluation souligne d'ailleurs en « points à améliorer » la trop faible présence d'intervenants professionnels en M1. Au regard des heures dispensées on en conclut que leur présence est donc très importante en M2.

Le dossier ne permet pas d'apprécier le fonctionnement de l'équipe pédagogique : la mention de réunions en délibérations et de l'absence de modalités spécifiques (pas de conseil de perfectionnement) souligne qu'il n'existe pas de véritable cohésion de cette équipe pédagogique, au-delà des liens professionnels interpersonnels qui ont pu être noués, sauf peut-être en ce qui concerne le parcours *Droit-langues* (avec un continuum entre la troisième année de licence et la première année de master). On observe qu'il y a en réalité des équipes pédagogiques par spécialités et non pour la mention de master, ce qui serait un héritage logique des anciens DESS ici réunis mais qui nuit à la cohésion de l'ensemble de la mention.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs en M1 sont relativement stables si l'on s'en tient aux chiffres du début et de fin de contrat : 41 étudiants en 2011/2012 et 43 en 2015/2016. Cependant, une hausse sensible est intervenue entre 2013 et 2015 avec un pic d'inscription à 63. Le porteur ne fournit malheureusement pas d'explication sur ce retour aux effectifs antérieurs et la baisse d'attractivité. Il aurait été par ailleurs utile d'avoir les statistiques en fonction des spécialités pour apprécier la répartition et faire une analyse plus fine. Il en est de même en M2 : les effectifs regroupant les deux spécialités DAI et JE sont stables avec 36 étudiants en 2011/2012 comme en 2015/2016. On note que l'augmentation des effectifs en M1 l'année précédente n'a pas eu d'incidence en M2. Un pic a été constaté en 2012-2013 avec 43 étudiants avant de revenir progressivement à 36 sans élément d'explication. Environ une bonne moitié des étudiants inscrits en M1 sont admis dans le M2 de la mention : 23 en 2012/2013, 19 en 2015/2016. Une donnée est assez critique : le nombre d'étudiants titulaires d'un M1 admis dans le M2 *Juriste linguiste* organisé à Poitiers est faible avec seulement 3 étudiants en 2012/2013 et 5 en 2015/2016. Si le porteur mentionne comme point fort l'attractivité des M2 pour les étudiants extérieurs, ce qui est corroboré par le fait qu'un peu moins de la moitié des étudiants vient d'un autre M1 que celui de la mention, il aurait été utile d'avoir des données plus précises comme le nombre de dossiers reçus des autres M1 de Tours et le nombre de dossiers d'étudiants d'une autre université.

Le taux de réussite en M2 est de 100 % ce qui démontre l'efficacité de la sélection (un seul échec a été constaté en 2014/2015 pour une étudiante d'origine étrangère dans la spécialité JE).

Sur les réponses obtenues par l'enquête de l'établissement (avec un taux de réponse d'environ 50 %), on peut noter une insertion professionnelle supérieure à 50 % 2 ans après le diplôme : 18 sur 27 réponses des diplômés de 2010, 14 sur 19 pour ceux de 2011, 9 sur 16 pour ceux de 2012 et 10 sur 20 pour ceux de 2013. Les 70 % avancés par le dossier d'autoévaluation ne correspondent qu'aux effectifs des diplômés de 2010 et 2011 ayant répondu. L'insertion professionnelle est donc correcte sans plus. On peut exprimer des doutes sur certains des débouchés directs affichés (fonction publique, magistrature notamment). La poursuite d'études est choisie par quelques étudiants qui souhaitent avoir un autre M2 ou s'inscrire à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) afin de passer l'examen d'avocat ou partir à l'étranger pour étudier. Très peu d'étudiants poursuivent en doctorat (4 sur l'ensemble de la période évaluée). Le suivi des étudiants mériterait d'être amélioré pour affiner l'analyse.

Place de la recherche

Malgré la dimension essentiellement et traditionnellement professionnelle de cette formation, on peut noter que l'adossement à la recherche de la mention dépasse la simple appartenance de la plupart des enseignants-chercheurs à un centre de recherches au demeurant dynamique et réputé de l'Université de Tours (le GERCIE, EA 2110 : Groupe d'Études et de Recherche sur la Coopération Internationale et Européenne), centre dont le co-directeur est titulaire d'une Chaire Jean Monnet. Si on peut regretter que l'autoévaluation ne précise pas quantitativement la place des mémoires de recherche que les étudiants peuvent choisir alternativement à un mémoire de stage, il faut remarquer que les mémoires de stage sont rédigés selon une méthodologie les rapprochant d'un travail de recherche (et pouvant donner lieu à une poursuite en doctorat : mais dans quelle mesure ?) et que la participation des étudiants aux travaux du GERCIE va au-delà de l'assistance aux colloques avec la participation à un ouvrage collectif.

Cette place de la recherche reste cependant limitée. En dépit de ces initiatives, le nombre de poursuite en doctorat est assez réduit (quatre sur l'ensemble de la période évaluée). Aussi le porteur souhaite intégrer un module d'initiation à la recherche dès le M1 et généraliser le parcours recherche à la mention.

Place de la professionnalisation

Cette mention a essentiellement et historiquement une dimension professionnalisante. On ne sera donc pas surpris par la très forte présence de professionnels dans l'équipe pédagogique (semble-t-il uniquement en M2 puisque les faire intervenir dès le M1 fait partie des « points à améliorer » mentionnés dans le dossier). Ces professionnels viennent de secteurs très variés, ce qui enrichit fortement l'impact de leur participation pour les étudiants.

Cette place très importante de la professionnalisation s'observe également dans la variété des lieux de stages, les stages constituant une partie fondamentale de la formation en M2 pour l'ensemble des spécialités de la mention.

Mais, et cela est plus original, cette professionnalisation est encore plus poussée dans ce master par l'importance des enseignements en langues - spécialisés en droit, intégrant la connaissance des civilisations étrangères de manière à favoriser l'insertion professionnelle dans les entreprises qui y interviennent - et par la présence de « jeux d'entreprise » en M2 DAI et de clinique juridique en M2 JE, unités d'enseignement propres à favoriser l'apprentissage des pratiques professionnelles auxquelles les étudiants se destinent. Il faut saluer ces enrichissements.

Les différentes fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) des spécialités sont correctement rédigées et complètes.

Place des projets et des stages

Des stages sont prévus dans les différentes spécialités de la mention. Obligatoire en M2 DAI et JE, le stage est optionnel en M1 DL, les étudiants pouvant préférer la mobilité dans une université étrangère. La période de stage est assez longue, quatre mois minimum, dans une structure d'accueil choisie par l'étudiant et validée par le responsable du cursus, qui vérifie l'adéquation du lieu de stage et des missions proposées à l'étudiant, avec la formation. Un effort est réalisé ces dernières années pour la réalisation de stages effectués à l'étranger. Il aurait été utile que le rapport d'autoévaluation détaille un peu plus cet aspect.

Une fiche d'appréciation doit être remplie par le maître de stage qui propose une note. De son côté, l'étudiant doit rédiger un rapport analysant son activité durant le stage et les enseignements qu'il en retire. Il doit aussi rédiger un mémoire sur une question intéressant le droit des affaires internationales, le droit de l'Union européenne, le droit international ou le droit comparé, selon la spécialité. Dès que le stage a été décidé, le stagiaire doit fixer, en concertation avec le maître de stage et le responsable de la spécialité, le sujet du mémoire, qui doit être en relation avec le thème du stage et les missions effectuées. Ce mémoire de 90 pages maximum en M2 (50 pages en M1 DL) est présenté et soutenu par son auteur devant un jury composé notamment par le maître du stage (ou un remplaçant) et l'enseignant référent. Une note est alors donnée qui vient s'ajouter à celle du stage pour une UE spécifique.

Le master gagnerait à intégrer des projets tutorés. Le porteur estime que cela est sans objet alors qu'il existe des dispositifs qui s'y apparentent comme la clinique de droit dans la spécialité JE. Une intégration de tels projets dans les maquettes pourrait être encouragée soit en M1 soit en M2.

Place de l'international

Dans une mention *Juriste international et européen*, la place de l'international doit être primordiale. Le contenu de la formation porte par définition sur le droit international et le droit européen.

Assez classiquement, un semestre ou les deux semestres de M1 peut (-vent) être effectué (s) dans une université étrangère partenaire dans le cadre des conventions Erasmus ou des conventions inter-université (concerne en moyenne 10 à 15 étudiants par an). Les étudiants du M1 DL sont d'ailleurs incités à partir un semestre à l'étranger (ou de faire un stage de longue durée). En moyenne, chaque promotion comprend 6 à 8 étudiants étrangers (dont 3-4 par an dans le M2 JE majoritairement d'Europe de l'Est). La mobilité entrante est de l'ordre de 15 % en M1 et 12 % en M2. Il aurait été opportun d'avoir les mêmes statistiques pour pouvoir analyser la mobilité sortante. Si les stages peuvent s'effectuer à l'étranger (Europe et reste du monde), tant en M1 *Droit-langues* que dans les M2, le porteur n'offre malheureusement pas de données chiffrées permettant d'en connaître l'effectivité.

Par ailleurs, la formation se caractérise par l'accent mis sur les langues étrangères, notamment l'anglais, via l'enseignement de l'anglais proprement dit et l'enseignement disciplinaire en langue anglaise. Un enseignement de droit anglais est assuré en langue anglaise tant en M1 qu'en M2. 8 cours sur 13 sont dispensés en langue étrangère dans le M1 *Droit-langues* (UE 7-3 : Techniques juridiques ; techniques contractuelles, contrats internationaux : 15 heures. UE 7-4 : Traduction et terminologie ; Traduction juridique vers le français : 12 heures, Terminologie juridique comparée : 12 heures, Traduction juridique vers la langue étrangère : 20 heures, Droit étranger : 24 heures, LV2 : 18 heures, ou Lecture et interprétation de textes juridiques en langue étrangère : 18 heures). Depuis 2014, 42 heures d'enseignements en langues étrangères sont mutualisées avec la MA JE. Les enseignements en langue anglaise de matières juridiques en M2 ont des volumes horaires considérables, ce qui est indispensable dans des formations tournées vers l'international. Une seconde langue vivante (allemand ou espagnol) est proposée (obligatoire en M2 JE) et un centre de ressources en langues est utilisé à cette fin.

Enfin, le dossier indique que suite à la signature de conventions avec les universités d'Hiroshima et de Chuo (Tokyo) en 2015 et en juin 2016, des étudiants japonais pourront être accueillis au sein du master *Juriste européen* et des étudiants français pourront effectuer le second semestre du M2 *Juriste européen* au Japon, ce qui leur ouvrira des débouchés sur le lobbying à Bruxelles et au Japon. Si l'on ne peut qu'encourager de tels échanges internationaux, il paraît toutefois paradoxal de signer des conventions avec des partenaires asiatiques pour une spécialité de *Juriste européen* sans avoir d'autres conventions avec des universités européennes.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'entrée en M1 est de droit pour les titulaires d'une licence en droit. Les trois-quarts des étudiants inscrits en M1 viennent de la licence en droit obtenu à Tours ou de la licence *Droit-langues* de cette même université. Par validation d'une commission pédagogique, quelques étudiants de la licence LEA (Langues étrangères appliquées) intègrent le M1 *Droit-langues* avec une remise à niveau en droit public et en droit de l'Union européenne. Une passerelle est donc effective. Il n'existe toutefois pas de remise à niveau en droit privé.

Statistiquement les étudiants inscrits en M2 ont suivi très majoritairement un M1 de Tours. Si dans la spécialité JE, le nombre d'étudiants issus d'autres universités représente plus de la moitié des inscrits, cette part descend à 25 % en DAI. Cette répartition peut poser la question de l'attractivité extérieure de la formation DAI par rapport à d'autres M2 existants en France dans cette spécialité. Il aurait été opportun à ce titre de connaître le nombre de dossiers reçus et le nombre de dossiers sélectionnés ou retenus, ainsi que la provenance des dossiers.

Le M1 *Droit-langues*, dont le M2 est organisé à Poitiers, souffre du constat qu'un faible nombre d'étudiants provenant du M1 de Tours poursuivent dans le M2 : entre de deux et cinq par an entre 2012 et 2015. En dehors de la présence de deux enseignants-chercheurs dans le comité de sélection des étudiants du M2 de Poitiers, il ne semble pas prévu de dispositifs pour aider la mobilité estudiantine entre les deux universités.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Si en M1, les enseignements de droit se font classiquement en cours magistraux couplés, pour les fondamentaux, de travaux dirigés et les enseignements de langues en travaux dirigés, les méthodes varient en M2 avec des jeux d'entreprises en DAI ou une vision très pratique et concrète et un travail en équipe avec la clinique du droit en JE. Le porteur aurait pu préciser si d'autres méthodes comme la pédagogie inversée ou interactive sont utilisées. Il aurait été utile d'avoir connaissance de tous les intitulés des cours regroupés dans les UE pour affiner l'analyse de la pertinence du contenu. La mutualisation est importante en M1 notamment en JE avec le M1 DL ou d'autres mentions de master. Elle est faible en M2 (module d'initiation à la recherche avec le M2 *Conseil et contentieux* de la mention *Droit privé et droit public*), ce qui se justifie par la spécialisation de la formation.

Les modalités numériques d'enseignement ne présentent pas de grandes particularités. L'autoévaluation se contente de relever que les outils techniques existent et sont à disposition des étudiants (laboratoire de langue) et des enseignants mais sans réflexion particulière à ce sujet. La place du numérique se limite ainsi à la mise à disposition des supports d'enseignement sur une base de données (CELENE : Cours En Ligne et Enseignement Numérique) de l'université de Tours. Les enseignants peuvent utiliser leurs supports dans des salles équipées.

La diversité des modalités d'enseignement tranche avec la faiblesse des outils numériques. La place du numérique est à ce jour limitée essentiellement à l'apprentissage des langues et mériterait d'être renforcée pour l'apprentissage du droit, notamment dans le cadre de l'initiation à la recherche, à savoir rechercher une information ou faire une veille juridique. L'équipe souhaite améliorer ce recours au numérique « pour la mise à disposition de documents, d'entraînements aux évaluations, de mises en situation » sans plus de précision.

Les instances universitaires ont mis en place un Régime Spécial d'Etudes (RSE) pour les étudiants en situation de handicap, sportifs, artistes, salariés ou encore élus. A ce sujet, une charte est mise en œuvre par l'ensemble du personnel.

Evaluation des étudiants

Les étudiants sont informés des modalités de contrôle des connaissances par le livret de l'étudiant qui leur est distribué.

En M1, les modalités d'évaluation se font sous forme d'épreuves écrites, d'épreuves orales et de contrôle continu. Il en est de même en M2 où s'ajoutent également des exercices pratiques en contrôle continu, l'évaluation du stage et de son rapport, la rédaction et la soutenance d'un mémoire, un contrôle des connaissances en anglais et de la seconde langue étrangère. L'évaluation des étudiants est ainsi diversifiée et assez classique tant par ses modalités (écrites et orales, contrôles continus et examens terminaux, exposés oraux, soutenance de rapports et mémoires en M2) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. Plusieurs enseignements ayant pour objet des matières de pratique juridique (« techniques juridiques » en M1 *Droit et langues* et en M1 *Juriste européen*), cela renforce cette dimension dans l'évaluation des étudiants. On notera que dans la démarche professionnalisante caractéristique de ce master, les compétences rédactionnelles sont plus particulièrement évaluées dans la spécialité DAI dans le cadre d'un enseignement de « techniques contractuelles et pratique rédactionnelle ». Quant aux compétences orales, elles sont également évaluées dans cette même spécialité dans le cadre de « jeux d'entreprises » (10 heures au semestre 9 avec 5 crédits européens -ECTS).

Les mémoires de recherche et mémoires de stage font l'objet d'une soutenance, devant un jury d'au moins deux personnes (universitaires ou/et le maître de stage). Chaque M1 comprend un jury officiel composé des trois enseignants de la formation, titulaires, et de trois suppléants. L'ensemble de l'équipe pédagogique (responsables des cours et chargés de TD) est invité à participer à la délibération. Dans les différentes spécialités de M2, tous les intervenants sont informés de la date de délibération et sont invités à y participer. Mais il ne semble pas y avoir un minimum de membres requis. Il n'existe pas de compensation entre le stage ou le mémoire avec les autres notes des matières. Rien n'indique que les différentes spécialités offrent une session de rattrapage en M1 et M2.

Suivi de l'acquisition de compétences

Cette dimension n'est pas spécialement identifiée dans le dossier d'autoévaluation qui renvoie sur ce sujet à « l'appréciation des enseignants sous le contrôle du responsable de master » sans plus de précisions. Ce suivi ne semble ainsi pas vraiment différencié de l'évaluation des étudiants qui est reprise sous cet item.

Les compétences rédactionnelles sont développées dans le cadre de ces différents contrôles et plus particulièrement en M2 DAI dans le cours de techniques contractuelles et pratique rédactionnelle. Il en est de même des compétences orales à travers les interrogations en travaux dirigés, des épreuves, des exposés, les soutenances, les jeux d'entreprises ou la clinique de droit. Le travail en équipe est également favorisé dans le cadre de ces deux derniers exercices pratiques. Il n'existe toutefois pas de formalisation de ce suivi via un portefeuille de compétences.

Il existe une annexe descriptive au diplôme distincte selon les spécialités DAI et JE, bien rédigée est cohérente.

Suivi des diplômés

Une enquête effectuée à N+2 est réalisée par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'Université mais le porteur n'analyse pas les résultats et les éléments de l'enquête sont succincts (seulement le taux de personnes en emploi ou en recherche d'emploi mais aucune statistique sur le type d'emploi ou la rémunération). Si le porteur précise que l'association des anciens contribue au suivi tout comme les responsables qui essaient de maintenir le réseau, il manque toutefois des éléments concrets sur les modalités mises en œuvre (réseaux sociaux utilisés, alumni, enquête des responsables, etc.). Le suivi des diplômés par l'établissement est largement perfectible.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

C'est sans doute la dernière manifestation du caractère non pas cloisonné mais très autonome de chaque spécialité du master. Le rapport d'autoévaluation souligne l'absence totale de conseil de perfectionnement commun à l'ensemble du master et, dans le même temps, l'existence et le très bon fonctionnement de ces conseils de perfectionnement au sein de chacune des spécialités, même si leurs compositions ne sont pas détaillées.

Comme substitut à un conseil de perfectionnement commun, le rapport d'autoévaluation avance la grande proximité des responsables des spécialités (réunis d'ailleurs au sein du même centre de recherches) qui « a permis de faire en commun

un bilan des points à améliorer au sein de la mention ». Il est exact que plusieurs aspects ont été corrigés ces dernières années grâce à une première autoévaluation menée en 2013/2014 dans le cadre des conseils de perfectionnement des spécialités qui a permis des ajustements comme l'augmentation d'exercices pratiques et des mises en situation professionnelle en M2, ainsi que l'élaboration d'un véritable tronc commun entre les parcours *Juriste européen* et *Droit-langues* en M1.

Toutefois, cela ne permet pas d'assurer le fonctionnement stable d'une structure pérenne. L'équipe n'en éprouve cependant pas le besoin compte tenu de l'absence de cette question en « points à améliorer ». Le fonctionnement de conseils de perfectionnement propres à chaque spécialité a donc été retenu comme préférable, ce qui ne contribue pas à l'homogénéité de la mention dans son ensemble.

Les procédures d'évaluation des enseignements (fiches d'évaluation distribuées aux étudiants et questionnaire en ligne) ont été introduites depuis 2013/2014 et ont encore besoin, de l'aveu même du dossier, d'être rendues « plus fréquentes, voire systématiques ». L'université a élaboré un questionnaire permettant aux étudiants d'évaluer régulièrement leurs enseignements. L'évaluation se fait par internet depuis 2015, mais le porteur semble regretter cette mesure qui conduit à une diminution du nombre de réponses obtenues. Des mesures d'information et d'incitation devraient être prises par l'établissement pour éviter cette situation et faire que le traitement informatique soit efficient et efficace.

Le dossier d'autoévaluation est assez complet et met bien en avant des points forts et d'autres à améliorer.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Enseignements de langues étrangères spécialisées dans le domaine juridique.
- Forte mobilité internationale entrante.
- Professionnalisation très poussée avec des enseignements pratiques originaux.
- Stage de longue durée avec mémoire.

Points faibles :

- Absence de spécialité de M2 à Tours dans la continuité du M1 *Droit-langues*.
- Absence de réel suivi des diplômés.
- Absence de données sur la mobilité internationale sortante.
- Absence de structure commune de pilotage de la mention et de suivi des étudiants.

Avis global et recommandations :

La formation est solide et bien ancrée dans son environnement. Il conviendrait toutefois d'envisager une architecture plus cohérente pour le parcours *Droit-langues* en collaboration ou non avec l'Université de Poitiers afin de valoriser la double compétence. Il serait opportun d'offrir la possibilité d'un double diplôme en partenariat avec d'autres universités européennes. L'évaluation mériterait une analyse plus détaillée (spécialité par spécialité) des effectifs, de la mobilité sortante et des résultats obtenus en termes d'insertion professionnelle. Enfin une structure de pilotage de la mention devrait être mise rapidement en place pour réfléchir aux évolutions à venir.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

